

Description du processus.

PROCÉDURE DE RÉÉVALUATION POUR LES PRESTATAIRES DE FORMATION DE COURS POUR LES PROCHES AIDANTS

1. Introduction

Ce document s'adresse aux organisations de formation qui sont reconnues par les associations d'aide et de soins à domicile Aide et soins à domicile Suisse et ASPS, comme prestataires proposant des cours pour les proches aidants.

2. Objectif

Afin de garantir une qualité élevée et constante des cours destinés aux proches aidants, il est nécessaire que les prestataires de cours procèdent régulièrement à une évaluation et à une adaptation des mesures d'amélioration de la qualité.

3. Réévaluation de l'offre de formation

Lors de la réévaluation de l'offre de formation, c'est-à-dire des cours proposés aux proches aidants, les critères vérifiés lors de la reconnaissance initiale de la «Check-list de la procédure de reconnaissance» ainsi que la fiche complémentaire «Éléments de contrôle pour la réévaluation» sont évalués conformément aux directives et une recommandation est adressée à l'instance décisionnelle, la délégation de négociation des deux associations d'aide et de soins à domicile.

4. Description de la procédure de réévaluation

4.1 Conditions

Pour la réévaluation, les prestataires de formation reconnus proposant des cours aux proches aidants doivent soumettre les documents mentionnés dans la présente «Description du processus de réévaluation» par voie électronique. Celui-ci comprend les documents suivants:

- Check-list en trois parties dûment remplie
- Copie des rapports annuels eduQua et du plus récent certificat eduQua
- Programme des cours, y compris les dates
- L'accès au e-learning
- Évaluations des cours
- Évaluations du coaching et protocoles (anonymisés)

La check-list sert à établir une vue d'ensemble permettant de s'assurer que tous les documents nécessaires à la soumission sont disponibles.

Les rapports de réévaluation accompagnés de recommandations sont transmis par l'organe de contrôle à l'instance décisionnelle à la fin de chaque trimestre. La délégation de négociation des associations d'aide et de soins à domicile se réserve le droit de confirmer ou de refuser la réévaluation d'une offre de formation. La décision est définitive.

La réévaluation a lieu un an après la première reconnaissance en tant que prestataire de formation proposant des cours destinés aux proches aidants et est généralement valable pour une durée de trois ans. Elle est suivie de réévaluations périodiques tous les trois ans. Une réévaluation extraordinaire est possible dans des circonstances particulières (par exemple, changement de direction, lacunes et irrégularités signalées, conditions imposées).

4.2 Prestataires de formation

Les prestataires de formation sont certifiés eduQua et démontrent leurs processus et leurs procédures à des instances reconnues. Ils s'engagent en outre à «maintenir la qualité de leurs offres de formation à un niveau élevé, à les évaluer et à les développer» (manuel eduQua 2021).

Avant que le dossier d'examen complet, y compris le rapport d'évaluation, le certificat eduQua et la check-list, ne soit soumis à la délégation de négociation (DN), un cours en présentiel et un webinaire en direct (si disponible) ainsi que l'auto-apprentissage doivent avoir fait l'objet d'une visite d'évaluation. La DN recevra la documentation correspondante de la part de l'organe de contrôle. De plus, un processus d'amélioration de la qualité doit être visible et des mesures d'amélioration de la qualité doivent être présentées.

4.3 Déroulement

01	Site web czock.ch, spitex.ch ou spitexprivee.swiss	PREMIER CONTACT Informations «Procédure de réévaluation des prestataires de formation proposant des cours destinés aux proches aidants»
02	Secrétariat Czock Healthcare Consulting ou Site web czock.ch	PRISE DE CONTACT - Détails sur le déroulement de la procédure de réévaluation - Formulaire de demande - Facturation
03	Prestataire de formation	PRÉPARATION - Compilation et soumission du dossier (formulaire et justificatifs) - Annonce des dates des visites (cours en présentiel et webinar en direct) - Paieement de la facture
04	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	ANALYSE DU DOSSIER - Accusé de réception après réception du paiement - Examen du dossier conformément à la check-list et aux directives
05	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	VISITE - Visite du cours en présentiel - Visite de l'auto-apprentissage et du webinar en direct - Documentation à transmettre à la délégation de négociation (voir point 09)
06	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	ÉVALUATION a) Dossier complet → Rédaction du rapport d'évaluation et transmission à la délégation de négociation (voir point 09) b) Dossier incomplet → Retour aux prestataires de formation
07	Prestataire de formation	ADAPTATIONS (si b) - Complément des documents manquants - Si nécessaire, adaptations conformément aux optimisations recommandées
08	Secrétariat Czock Healthcare Consulting	NOUVELLE ANALYSE DU DOSSIER (si b) Examen des documents fournis a posteriori et établissement d'un rapport d'évaluation à l'attention de la délégation de négociation à la fin du trimestre
09	Associations d'aide et de soins à domicile	DÉCISION DE LA DÉLÉGATION DE NÉGOCIATION (DN) - Communication de la décision généralement 30 jours après réception du rapport - Délivrance de la certification - Information sur le renouvellement de la reconnaissance

5. Coûts

Langue	Renouvellement annuel (y compris visite et frais de déplacement)	Contrôle supplémentaire à partir du 2e dossier supplémentaire
Unilingue	CHF 6000.00	CHF 175.00/h
Bilingue	CHF 9600.00	
Trilingue	CHF 12600.00	

6. Durée et délais

Le dossier complet avec les dates de cours fixées **doit être envoyé dès que possible après réception du paiement** à Dre Astrid Czock, Czock Healthcare Consulting (healthcare@czock.ch), afin de garantir un déroulement rapide de la procédure de reconnaissance/ réévaluation.

Les dossiers incomplets et les demandes de renseignements supplémentaires prolongent la durée du processus, ce qui peut entraîner un retard dans la reconnaissance. À partir du troisième examen du dossier dans le cadre de la même procédure, des frais supplémentaires peuvent être facturés. De même, un supplément horaire peut être facturé pour les frais administratifs supplémentaires qui dépassent le cadre habituel.

La délégation de négociation se prononce **quatre fois par an, toujours à la fin du trimestre**, sur la reconnaissance des offres de formation. Les dossiers soumis en retard sont reportés au trimestre suivant. Les associations d'aide et de soins à domicile communiquent généralement leur décision 30 jours après réception du rapport d'évaluation.

7. Documents justificatifs

Check-list

Élément obligatoire et document justificatif pour la constitution du dossier de reconnaissance des offres de formation

Annexe éléments de contrôle réévaluation

Élément obligatoire et document justificatif pour la constitution du dossier de réévaluation des offres de formation destinées aux proches aidants.

Formulaire de demande

Demande de reconnaissance officielle des offres de formation

Téléchargement

www.czock.ch/downloads